



Aux contribuables de la susdite municipalité

## Avis public

# Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

**QUE** le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation de l'immeuble :

2320 rue Principale à Saint-Cuthbert.

Lots 4 262 222, 4 263 780, 4 263 781, 4 263 782, 4 263 783, 4 263 784, 4 263 785, 5 845 994 et 6 244 037 du cadastre du Québec.

Nature et effet :

- Autoriser une marge de recul avant inférieure à 7.6 mètres sur les sections suivantes du bâtiment principal :
  - À partir de la pointe du côté de la route Fafard sur une longueur de 6.1 mètres;
  - L'entrée principale en forme de baie sur une longueur de 5.41 mètres;
  - À partir de la pointe du côté de la rue du Moulin sur une longueur de 24.26 mètres.

Afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, toute personne intéressée pourra s'exprimer par écrit aux coordonnées suivantes :

- Par la poste au 1891 rue Principale, Saint-Cuthbert (Québec) J0K 2C0
- Par courriel au [mairie@st-cuthbert.qc.ca](mailto:mairie@st-cuthbert.qc.ca)

Ou en personne lors de la séance du 14 septembre 2020 à 19 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce sixième jour du mois d'août deux mille vingt.

---

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier